

Réunion du 17 octobre 2019 au 18 octobre 2019

| | |
|---|------------|
| Mission 1 : le combat pour l'emploi local | M1 |
| Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production | A2 |
| Agriculture et développement durable | 310 |

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
VU la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et la stratégie agri-alimentaire partagée 2016-2020, en Pays-de-la-Loire « de Notre Terre à Notre Table... »,
VU le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 15 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer

ENTENDU Christophe DOUGE, Stéphane IBARRA, Bruno DE LA MORINIÈRE, Eric THOUZEAU, Lydie BERNARD, Eric TOURON

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative 2019-3 d'une dotation de 22 000 € d'autorisations d'engagement et de 4 400 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 310 « Agriculture et développement durable ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Pascale DEBORD

Elu absent : Marguerite LUSSAUD (Non inscrite)

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs